

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2014

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents :
- Ayant donné procuration :
- Votants :

Date de convocation : 18 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

**SECRETARE** : M. Jean TRAMONT

**ETAIENT PRESENTS** : M. Gérard DUBRAC, Mme Marie – Paule GARCIA, M. Thierry SACRE, Mme Cécile LAURENT, M. Philippe BEYRIES, Mme Marie – Claude SEAILLES, M. Alexandre CARDONA, Mme Frédérique TURRO, M. Laurent BOLZACCHINI, Mme Marie SONNINO, M. Jean TRAMONT, Mme Atika OUADDANE, M. Roël VAN ZUMMEREN, Mme Vanessa MARTIAL, M. Didier CHATILLON, Mme Rose – Marie MARCHAL, M. Alexandre BAUDOUIN, Mme Corinne BAREILLE, M. Serge COTRET, Mme Lydia NOUAILLES, Mme Marie – Andrée DUCASSE, M. Bernard GALLARDO, Mme Françoise MARTINEZ, M. Alain PINSON, Mme Hélène DELPECH, M. Jean – François ROUSSE, Mme Geneviève SABATHIER

**ABSENTS EXCUSES** : M. Patrick GOUZENES, M. Didier HURABIELLE

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Patrick GOUZENES à Mme Rose – Marie MARCHAL ; M. Didier HURABIELLE à Mme Marie – Paule GARCIA

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

---

**Procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2014.

---

**Communication des décisions prises par délégation du conseil municipal**

---

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal (code général des collectivités territoriales–article L2122-22) et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au maire

(inférieurs au seuil de 207 000 HT) et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres. Les tableaux de ces décisions sont joints en annexe.

---

#### **Acquisition immeuble place Marre**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de l'acquisition de la propriété immobilière sise à Condom, Place Marre cadastrée AO 147 moyennant le prix de 90 000 euros,

**DECIDE** que les crédits seront inscrits au budget 2014 de la commune,

**DECIDE** de procéder à cette acquisition par acte notarié,

**AUTORISE** M. Le Maire à signer l'acte notarié,

**AUTORISE** M. Le Maire à procéder à la conservation de l'acte notarié d'acquisition,

**AUTORISE** M. Le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

#### **Occupation du domaine public : redevance et convention avec les commerçants**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier la convention type d'occupation du domaine public

**DECIDE** du renouvellement de ces conventions pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014

**APPROUVE** la grille tarifaire, annexée, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014,

---

#### **Convention de travaux et de servitudes route de Mézin**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la conclusion d'une convention relative à l'implantation d'une canalisation d'eau potable et à l'instauration d'une servitude avec Monsieur Serge GABORY,

**DECIDE** de positionner la canalisation et la servitude par un relevé de géomètre ;

**DECIDE** de la prise en charge par la commune de l'intégralité des frais afférents à cette opération,

**AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de travaux et de servitude et à signer tous actes nécessaires par devant notaire.

---

#### **Convention de travaux et de servitudes route de Mézin**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la conclusion d'une convention relative à l'implantation d'une canalisation d'eau potable et à l'instauration d'une servitude avec Monsieur Régis SANSOT,

**DECIDE** de positionner la canalisation et la servitude par un relevé de géomètre ;

**DECIDE** de la prise en charge par la commune de l'intégralité des frais afférents à cette opération,

**AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de travaux et de servitude et à signer tous actes nécessaires par devant notaire.

## Commune

### Compte Administratif 2013

#### Le Conseil Municipal,

Après examen du Compte Administratif 2013 de la Commune, par la Commission des finances et urbanisme, relations économiques en date du 15 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Après que Monsieur Bernard GALLARDO ait quitté la salle, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2013.

### Rapport 2013 sur la politique foncière

#### Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du bilan annuel des acquisitions et cessions d'immeubles au cours de l'exercice écoulé.

### Compte de gestion 2013

#### Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

### Affectation des résultats

#### Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'affecter au budget 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	<b>F</b> <b>1 781 482.46</b>
---	---------------------------------

2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>44 439.44</b>
--	------------------

### Fixation des taux d'imposition pour 2014

#### Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Taxe d'habitation :	15,76 %
Taxe sur le foncier bâti :	32, 89%
Taxe sur le foncier non bâti :	130, 48%

---

**Vote des subventions aux associations 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les subventions à allouer aux diverses associations (hors les associations ayant fait l'objet d'un vote séparé) : Comité de Jumelage Condom – Toro, La Mémoire Vive du Commerce Condomois, Les Amis de Saint Michel, L'Amicale des Sapeurs-Pompiers, Lir'Ecire, telles qu'elles figurent au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2014.

	<b>Associations Sportives</b>	<b>Attribuée en 2014</b>
1	Aïkido Club Condomois	500,00
2	Association Condomoise de Pelote Basque	1 600,00
3	Boxing Club Condomois	800,00
4	Bridge Club Condomois	200,00
5	Club d'Echecs	1 200,00
6	Condom Handball Club	2 300,00
7	Condom Running Loisirs	500,00
8	Jeunesse Athlétique Condomoise (JAC)	2 000,00
9	Jeunesse du Football Condomois	1 500,00
10	Judo Club condomois	1 800,00
11	La Rapière Condomoise	1 000,00
12	Le Réveil des Gaules condomoises	900,00
13	Les Amis de la Marche et de l'Environnement	200,00
14	Municipale Gymnique Condomoise (MGC)	23 500,00
15	Racing Automobile Club Condomois (RACC)	500,00
16	SAC Athlétisme	2 500,00
17	SAC Cyclotourisme	150,00
18	SAC Rugby	14 500,00
19	Section Canoë kayak de l'Amicale Laïque	1 200,00
20	Section Pétanque de l'Amicale Laïque	500,00
21	Société de chasse de Grazimis	200,00
22	Société de Tennis de Condom	2 000,00
23	Team Airieau GBM	0,00
24	Union Cycliste condomoise	900,00
25	Valence Condom Gers Basket (VCGB)	9 000,00
	<b>TOTAL SPORTIVES</b>	<b>69 450,00</b>

	<b>Associations Culturelles</b>	<b>Attribuée en 2014</b>
1	Appel d'Art	500,00
2	Art'Boss	500,00
3	Association Condomoise d'Apprentissage et de Perfectionnement en Anglais	100,00

4	Association Française Culturelle et d'Amitié avec le Peuple Géorgien	0,00
5	Association LKP	500,00
6	Chorale Condomoise FASILADORE	100,00
7	Club Condomois d'Initiation à l'Informatique et Internet	100,00
8	Comité Jumelage Condom-GRUNBERG	1 650,00
9	Festival des bandas	9 000,00
10	La Boîte à Jouer	3 000,00
11	La Main Harmonique	500,00
12	La Troupendelir	200,00
13	Les Amis de la Musique	58 140,00
14	Les Amis de l'Orgue	700,00
15	Nuits musicales en Armagnac	1 800,00
16	Relief	300,00
	<b>TOTAL CULTURELLES</b>	<b>77 090,00</b>

	<b>Associations Générales et à Caractère Social</b>	<b>Attribuée en 2014</b>
1	Aide aux Victimes et Médiation Pénale (AVMP)	3 000,00
2	Amicale des Employés Territoriaux	11 000,00
3	Armanioc	2 300,00
4	Association Commerciale Condomoise (ACC)	5 000,00
5	Association Détente et Loisirs pour Tous (ADLT)	600,00
6	Club les Quatre Saisons	600,00
7	Comité du Salon des Antiquaires	1 000,00
8	Comités de Quartier	4 000,00
9	Croix Rouge	500,00
10	La Ligue de l'Enseignement (département)	500,00
11	Les Amis de la Halle	600,00
12	Les Jardins du Bonheur	3 000,00
13	Les Restaurants du Cœur	0,00
14	Secours Catholique	0,00
15	Visite des Malades dans les Ets Hospitaliers (VMEH)	300,00
	<b>TOTAL GENERALES ET A CARACTERE SOCIAL</b>	<b>32 400,00</b>

	<b>Associations : Affectées</b>	<b>Attribuée en 2014</b>
1	Appel d'Art	1 000,00
2	Association Française Culturelle et d'Amitié avec le Peuple Géorgien	0,00
3	Budo Shotokan Karaté Club	0,00
4	Chemins d'Arts en Armagnac	3 000,00

5	Club d'Echecs	800,00
6	Façades	1 780,00
7	Jeunesse du Football Condomois	0,00
8	La Boîte à Jouer	18 000,00
9	La Main Harmonique	1 000,00
10	Les Autres	2 500,00
11	Municipale Gymnique Condomoise	0,00
12	Nuits musicales en Armagnac	2 500,00
13	Original Toboz Style	500,00
14	Relief	500,00
15	Voyages scolaires	6 230,00
16	OUC	90 000,00
17	SAC Rugby	500,00
	<b>TOTAL AFFECTEES</b>	<b>128 310,00</b>

	<b>Attribuée en 2014</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>237 800,00</b>

---

#### **Vote des subventions aux associations 2014 – Comité de Jumelage Condom – Toro**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,  
Après que Madame Martinez ait quitté la salle,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** la subvention à l'Association « Comité de Jumelage Condom –Toro » telle qu'elle figure au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2014.

---

#### **Vote des subventions aux associations 2014 – La Mémoire Vie du Commerce Condomois**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,  
Après que Madame Garcia ait quitté la salle,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** la subvention à l'Association « La Mémoire Vive du Commerce Condomois » telle qu'elle figure au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2014.

---

#### **Vote des subventions aux associations 2014 – Les Amis de Saint Michel**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,  
Après que Madame Montané – Séailles ait quitté la salle,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** la subvention à l'Association « Les Amis de Saint Michel » telle qu'elle figure au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2014.

---

**Vote des subventions aux associations 2014 – Sapeurs Pompiers**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,  
Après que Madame Bareille ait quitté la salle,  
à l'unanimité,

**APPROUVE** la subvention à l'Association « L'Amicale des Sapeurs Pompiers » telle qu'elle figure au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2014.

---

**Vote des subventions aux associations 2014 – Lir'Ecrire**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,  
Après que Monsieur Bolzacchini ait quitté la salle,  
à l'unanimité,

**APPROUVE** la subvention à l'Association « Lir'Ecrire » telle qu'elle figure au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2014.

---

**Subvention à l'Association des Commerçants Condomois**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une aide financière d'un montant de 7 275,00 € conformément au détail ci-dessus présenté,  
**DECIDE** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget,

---

**Subvention au Centre de Formation des Apprentis des Hautes-Pyrénées**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de l'attribution d'une participation de 95 € affectée au CFA des Hautes-Pyrénées  
**DECIDE** que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2014 à l'article 6281

---

**Indemnité de conseil attribuée au receveur municipale**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,  
**ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,  
**DECIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Pascale RIVIERE, receveur municipal

## Enveloppe du régime indemnitaire 2014

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** les taux moyens et l'enveloppe financière maximale du régime indemnitaire au titre de 2014, comme suit :

Régime Indemnitaire	Cadres d'emploi	Montant annuel de référence (selon le grade)	Coefficient individuel	Montant Alloué 2013	Montant Versé 2013	Montant Maximum en 2014
Indemnité d'administration et de technicité (IAT)	Cadres d'emploi de catégorie B et C de toutes les filières	Mini 449,28 Maxi 706,62	0 à 8	165 000	146 570	155 000
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)	Cadres d'emploi de catégorie B et C de toutes les filières	Mini 857,82 Maxi 857,82	0 à 8	26 500	18 401	30 000
Indemnité spécifique de service (ISS)	Cadres d'emploi de catégorie B de la filière technique	361,90	Grade : 10 à 18 0 à 1,1	27 000	20 359	24 500
Indemnité de mission (IEMP)	Cadres d'emploi de catégorie B et C de toutes les filières	Mini 1143 Maxi 1885	0 à 3	23 000	19 632	23 000
Prime de service et de rendement filière technique (PSR)	Cadres d'emploi de catégorie B de la filière technique	Mini 1010 Maxi 1659	0 à 2	5 500	5 766	6 500
Indemnité de responsabilité emploi de direction	Attachés			6 000	4 796	5 000
Indemnité spéciale police municipale	Cadres d'emploi de catégorie B et C de la filière police municipale	Traitement Brut Indiciaire	20%	15 000	12 935	15 000
Prime de fonction et de résultat (PFR)	Attachés	Part résultat : 1750 Part fonction : 1600	Part résultat : 0 à 6 Part fonction : 1 à 6	21 000	26 310	30 000
<b>TOTAL</b>				<b>289 000</b>	<b>260 537</b>	<b>289 000</b>

**DECIDE** que le régime indemnitaire sera versé mensuellement, à l'exception de la PFR dont les conditions d'attribution sont fixées par délibération n°2012-06-150 du 10 juillet 2012.

**DECIDE** que l'autorité territoriale détermine le taux individuel applicable à chaque agent, par arrêté d'attribution individuelle en tenant compte du grade, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Le cas échéant, lorsque les textes réglementaires le prévoient, le taux attribué varie suivant le supplément de travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

**DECIDE** que selon les besoins, et notamment dans le cadre des interventions pour la tenue des bureaux de vote, des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) et Indemnités



Forfaitaires Complémentaires pour Elections (IFCE) pourront être versées aux agents titulaires ou stagiaires d'un cadre d'emploi de catégorie A, B et C, dans la limite des régimes dont bénéficient les différents services de l'Etat.

**DECIDE** que toutes délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire sont abrogées, à l'exception de la délibération n°2012-06-150 du 10 juillet 2012 relative à la PFR.

---

#### **Budget primitif 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par **23 voix POUR** et **6 abstentions** (M. GALLARDO, Mme MARTINEZ, M.PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER)

**APPROUVE** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2014.

#### **Eau**

---

#### **Compte Administratif 2013**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après examen du Compte Administratif 2013 du Service de l'Eau, par la Commission des Finances en date du 15 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Après que Monsieur Bernard GALLARDO ait quitté la salle, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Administratif du Service de l'Eau pour l'exercice 2013.

---

#### **Compte de gestion 2013**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion du service de l'Eau dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

---

#### **Affectation des résultats**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter au budget 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	<b>F</b>
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>22 020.82</b>

---

**Budget primitif 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif du service de l'eau pour l'exercice 2014.

**Assainissement**

---

**Compte Administratif 2013**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après examen du Compte Administratif 2013 du service assainissement, par la Commission des finances et urbanisme, relations économiques en date du 15 avril 2014,  
Après en avoir délibéré,  
Après que Monsieur Bernard GALLARDO ait quitté la salle, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Administratif du service assainissement pour l'exercice 2013.

---

**Compte de gestion 2013**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion du service de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

---

**Affectation des résultats**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, par **23 voix POUR** et **6 abstentions** (M. GALLARDO, Mme MARTINEZ, M.PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER)

**DECIDE** d'affecter au budget 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	<b>F</b> <b>155 599.08</b>
2°) – le surplus (A+B+F) est reversé à la collectivité de rattachement et porté sur la ligne budgétaire 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement »	<b>535 193.37</b>

---

**Budget primitif 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif du service assainissement pour l'exercice 2014.

## Lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche

---

### Compte Administratif 2013

---

**Le Conseil Municipal,**

Après examen du Compte Administratif 2013 du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche, par la Commission des finances et urbanisme, relations économiques en date du 15 avril 2014,  
Après en avoir délibéré,  
Après que Monsieur Bernard GALLARDO ait quitté la salle, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Administratif du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche pour l'exercice 2013.

---

### Compte de gestion 2013

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

---

### Affectation des résultats

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter au budget 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	<b>F</b>
	<b>0.00</b>
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>0.00</b>

---

### Budget primitif 2014

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche pour l'exercice 2014.

---

### Information sur la ligne de crédit de trésorerie 2014 (délégation du conseil au maire)

---

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de la réalisation de la ligne de crédit de trésorerie sur la base du montant maximum de 500 000€ autorisés.

---

**Groupement de commande dans le cadre de l'informatisation de la Bibliothèque Départementale de Prêt : quitus au coordonnateur et signature d'une convention de partenariat**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer le quitus relatif à la mission initiale,

**AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat

---

**Avenant à la convention d'affermage d'exploitation de la Gare Routière**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant de cession entre le groupement d'intérêt économique représenté par Monsieur Gérard BAJOLLE et la SARL Transports BAJOLLE,

---

**Avenant au marché de maîtrise d'œuvre du théâtre municipal**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, par **27 voix POUR et 2 abstentions** (Mme GARCIA, M.SACRE)

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du théâtre municipal

---

**Avenant au marché de travaux de réhabilitation du théâtre municipal : démolition – VRD – gros œuvre**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, par **27 voix POUR et 2 abstentions** (Mme GARCIA, M.SACRE)

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché lot numéro 1, démolition – VRD – gros œuvre, dans le cadre de la réhabilitation du Théâtre Municipal

---

**Avenant au marché de travaux de réhabilitation du théâtre municipal : menuiseries et bardage bois**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, par **27 voix POUR et 2 abstentions** (Mme GARCIA, M.SACRE)

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché lot numéro 4, menuiseries et bardages bois, dans le cadre de la réhabilitation du Théâtre Municipal

---

**Avenant au marché de travaux de réhabilitation du théâtre municipal : ravalement de façade**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, par **27 voix POUR et 2 abstentions** (Mme GARCIA, M.SACRE)

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché lot numéro 2, ravalement de façades, dans le cadre de la réhabilitation du Théâtre Municipal

---

**Avenant au marché de travaux de réhabilitation du théâtre municipal : sols durs faïence**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par **28 voix POUR et 1 abstention** (M.SACRE)

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché lot numéro 9, sols durs – faïence dans le cadre de la réhabilitation du Théâtre Municipal

---

**Avenant au marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne perception : démolition-gros œuvre**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché lot numéro 1, démolition – gros œuvre, dans le cadre de la réhabilitation de l'Ancienne Perception

---

**Avenant au marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne perception : électricité générale**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché lot numéro 9, électricité générale, dans le cadre de la réhabilitation de l'Ancienne Perception

---

**Avenant au marché de voirie rue Barlet**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché lot numéro 1, Canalisations et ouvrages rue Barlet, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue Barlet

---

**Appellation du Pont Barlet**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par **23 voix POUR et 6 contre** (M. GALLARDO, Mme MARTINEZ, M.PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER)

**ANNULE** la délibération 2012\_08\_223 prise lors de la séance du 20 novembre 2012

**RENOMME** l'actuel Pont Pierre Mendès France : Pont Barlet

**DONNE** délégation à M. le Maire pour notifier cette décision aux administrations et services publics concernés

Le Maire,



Gérard DUBRAC